

Épreuve



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 26 mars 2024 — N° 110

Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy

---



La séance est ouverte à 10 heures.

Moment de recueillement

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 21 mars 2024, sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, proposant que le projet de loi n° 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur le rapport de la Commission des transports et de l'environnement est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 47, Loi visant à renforcer la protection des élèves, ainsi que les amendements transmis par M. Drainville, ministre de l'Éducation, et Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Les amendements sont déclarés recevables.

26 mars 2024

---

Après débat, les amendements de M. Drainville, ministre de l'Éducation, sont mis aux voix.

Les amendements sont adoptés.

Du consentement de l'Assemblée, M. Lévesque, deuxième vice-président, procède à la lecture de l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) avant sa mise aux voix.

L'amendement est rejeté.

Le rapport amendé est adopté.

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi donnant suite à la Table Justice-Québec en vue de réduire les délais en matière criminelle et pénale et visant à rendre l'administration de la justice plus performante.

Après débat, le rapport est adopté.

#### *Adoption du principe*

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 50, Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Mme Roy, ministre de la Famille, informe l'Assemblée que l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 50.

Le débat se poursuit.

À 12 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

En conséquence, conformément à l'article 52 du Règlement, le débat sur la motion de M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, est ajourné au nom de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

26 mars 2024

---

Les travaux reprennent à 13 h 40.

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le succès du Festival irlandais de Châteauguay.

---

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'École de technologie supérieure.

---

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes d'aide alimentaire de la circonscription de Mégantic.

---

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner la mise sur pied de l'initiative Commerce solidaire de l'organisme PACT de rue.

---

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lucille Porlier.

**26 mars 2024**

---

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du Club FADOQ de Brossard.

---

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale des cadres des centres de la petite enfance et des bureaux coordonnateurs.

---

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Madeleine Gosselin Dusseault.

---

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Ally Neah.

---

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de souligner le travail du Service d'intégration au travail Mauricie.

---

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'École de technologie supérieure.

---

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Légion royale canadienne filiale 058 Pointe-Gatineau.

---

26 mars 2024

---

À 13 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 h 05.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le plan stratégique 2024-2027 de Retraite Québec.

(Dépôt n° 1465-20240326)

\_\_\_\_\_

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 20 février 2024 par M. Bouazzi (Maurice-Richard) concernant l'abolition des pénalités aux rentes de retraite des prestataires d'une rente d'invalidité;

(Dépôt n° 1466-20240326)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 21 février 2024 par Mme Schmaltz (Vimont) concernant la sauvegarde du boisé Saint-Saëns Ouest à Laval;

(Dépôt n° 1467-20240326)

26 mars 2024

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 21 février 2024 par M. Derraji (Nelligan) concernant l'ajout de mesures visant à prévenir la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool;

(Dépôt n° 1468-20240326)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 22 février 2024 par M. Grandmont (Taschereau) concernant la réalisation du projet de tramway par la Ville de Québec;

(Dépôt n° 1469-20240326)

La réponse à la question écrite n° 99 concernant les répercussions engendrées par les travaux de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine sur le réseau local à Montréal, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 20 février 2024 par M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin).

(Dépôt n° 1470-20240326)

---

Mme la présidente dépose :

Le plan stratégique 2024-2027 du Commissaire à la langue française.

(Dépôt n° 1471-20240326)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 143 et 285 du Règlement, elle dépose :

Le calendrier de l'étude des crédits budgétaires 2024-2025.

(Dépôt n° 1472-20240326)

Enfin, elle dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 27 mars 2024, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1473-20240326)

26 mars 2024

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

### Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté au cours de la présente séance sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, proposant que le projet de loi n° 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **226** en annexe)

Pour : **90** Contre : **18** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 41 est adopté.

### Motions sans préavis

M. Marissal (Rosemont) présente une motion concernant le recours aux services de santé payants; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

26 mars 2024

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Roberge, ministre de la Langue française, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Ghazal (Mercier), et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Yves Michaud, député de Gouin de 1966 à 1970, haut-commissaire à la coopération au ministère des Affaires intergouvernementales de 1970 à 1973, délégué du Québec aux organisations internationales en 1977, puis conseiller du premier ministre aux affaires internationales en 1978 et en 1979, délégué général du Québec à Paris de 1979 à 1984 et récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale, pour son engagement indéfectible envers la nation québécoise, la langue française et l'indépendance politique du Québec;

QU'elle souligne sa contribution au développement du journalisme québécois, notamment au Clairon maskoutain, où il occupa les fonctions de rédacteur en chef de 1954 à 1960, de directeur de janvier 1960 à janvier 1961 et de directeur-gérant de janvier 1961 à mai 1966, au journal La Patrie dont il fut rédacteur en chef et directeur général de 1962 à 1966 et au journal Le jour dont il fut également le directeur de 1973 à 1976;

QU'elle rappelle qu'il a été récipiendaire de plusieurs prix d'excellence en journalisme, notamment ceux du meilleur reportage en 1957, du meilleur journal hebdomadaire de langue française en 1958 et du meilleur éditorial de l'année en 1963 et en 1964;

QU'elle salue son importante contribution à la défense des petits épargnants et actionnaires par la fondation et la présidence de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec, maintenant connue sous le nom de Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires;

QUE les membres de cette Assemblée observent une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

26 mars 2024

---

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Lévesque, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

M. Lemay (Masson), présente une motion concernant la production de batteries et leur composante pour les véhicules électriques; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Bérubé (Matane–Matapédia), et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la rémunération des stages dans le secteur public; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 52, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 9 avril 2024, de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

M. Patrick Taillon, professeur à la Faculté de Droit à l'Université Laval

M. Guillaume Rousseau, professeur à la Faculté de Droit à l'Université de Sherbrooke

26 mars 2024

---

M. Benoît Pelletier, professeur à la faculté de Droit de  
l'Université d'Ottawa  
Droits collectifs Québec  
M<sup>e</sup> Christiane Pelchat  
M<sup>e</sup> Frédéric Bérard, avocat spécialisé en droit  
constitutionnel  
Barreau du Québec  
Ligue des droits et libertés

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les  
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :  
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,  
3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute  
12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute  
12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme  
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la  
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées  
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire  
formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour  
l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième  
groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député  
indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les  
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre responsable de la Laïcité soit membre de  
ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

26 mars 2024

---

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 45, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 27 mars 2024, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate qu'une étude australienne publiée le 4 mars dernier dans la revue scientifique JAMA Pediatrics confirme l'effet nocif des écrans sur le développement des enfants en bas âge;

26 mars 2024

---

QU'elle souligne que l'étude longitudinale sur le développement des enfants produit par l'Institut de la Statistique du Québec a également démontré une corrélation entre l'exposition aux écrans en bas âge et les performances scolaires au primaire;

QU'elle prenne acte que la surexposition aux écrans a une incidence démontrée sur le développement des capacités cognitives, sur la santé, notamment les troubles de la vue, et sur les troubles de l'attention et du comportement des jeunes;

QU'elle constate que de nombreux pays ont agi, dont la France, les Pays-Bas et des pays scandinaves, notamment, pour corriger cette problématique;

QU'elle affirme que la surexposition des jeunes aux écrans représente un enjeu de santé publique;

QU'elle constate que le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, échu depuis 2023, est insuffisant et doit être bonifié pour lutter efficacement contre les effets nocifs de la surexposition des jeunes aux écrans;

QU'en conséquence, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de déposer un nouveau Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur bonifié pour mieux encadrer l'exposition des jeunes aux écrans avant la fin de la présente période de travaux parlementaires, pour une mise en œuvre dès la prochaine rentrée scolaire.

26 mars 2024

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 50, Loi édictant la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres et modifiant diverses dispositions relatives notamment aux centres de communications d'urgence et à la protection contre les incendies de forêt, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 50 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 50 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 498, Loi proclamant la Journée nationale de l'érable.

Après débat, le rapport est adopté.

#### *Adoption*

Mme Roy, ministre de la Famille, propose que le projet de loi n° 46, Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 46 est adopté.

26 mars 2024

---

À 17 h 17, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

### Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) à Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, portant sur le sujet suivant : « Les conséquences de la pénurie de main-d'œuvre qui nuit à la croissance des entreprises du Québec »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Kelley (Jacques-Cartier) à M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, portant sur le sujet suivant : « Le manque de vision en matière d'implantation d'énergie solaire »;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) à M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, portant sur le sujet suivant : « L'encadrement nécessaire en vue de la mise en place de la reconnaissance faciale à la SAAQ ».

---

À 19 h 08, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 27 mars 2024, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

26 mars 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur le rapport de la Commission des transports et de l'environnement :

(Vote n° 226)

POUR - 90

Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bouazzi (QS)	Ghazal (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Legault (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caron (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)

CONTRE - 18

Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (IND)
Cadet (PLQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)
Caron (PLQ)	(Mille-Îles)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(La Pinière)	Fortin (PLQ)	McGraw (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Garceau (PLQ)	Morin (PLQ)	Tanguay (PLQ)